

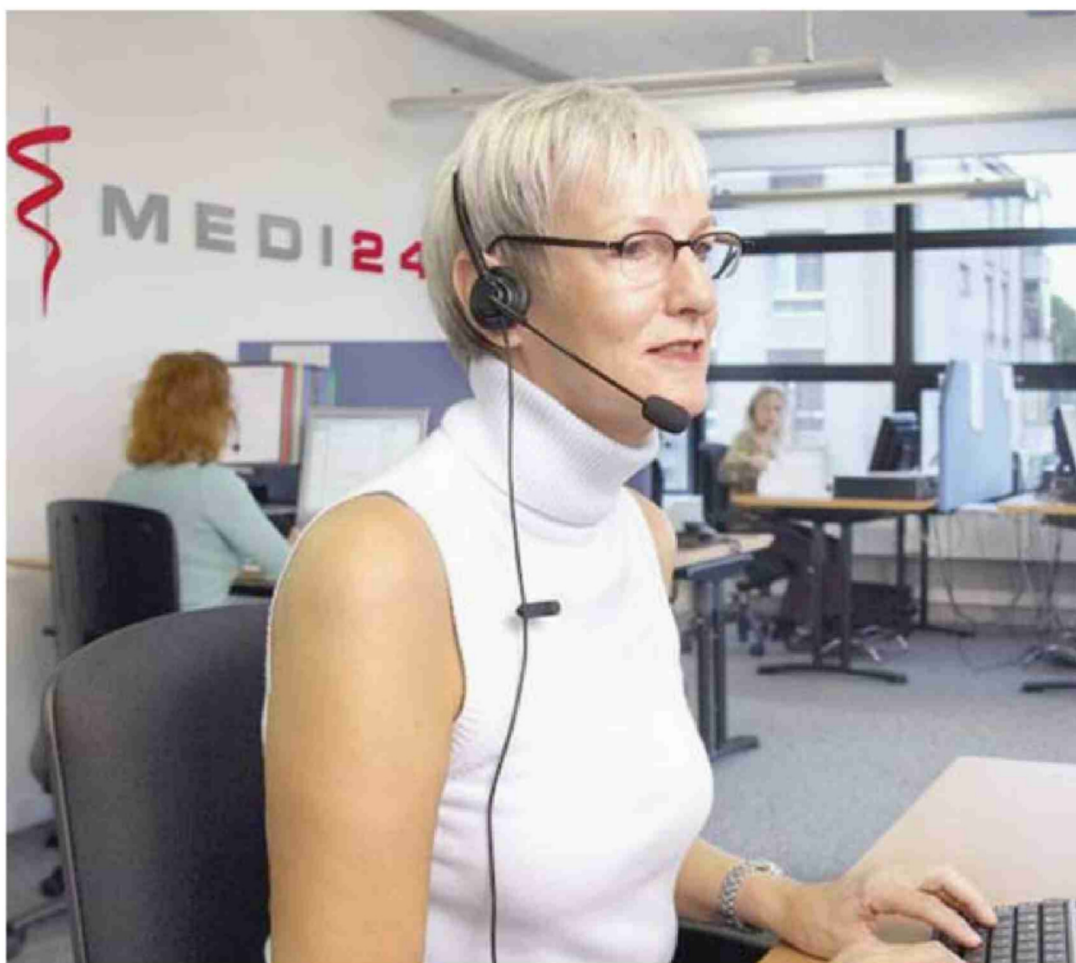


CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# La régulation médicale s'externalise hors canton

**SANTÉ** Après la permanence pédiatrique, la régulation médicale pour adultes sera aussi gérée hors canton. Les quarante médecins valaisans qui y collaboraient ont reçu leur congé.

PAR NOEMIE.FOURNIER@LENOUVELLISTE.CH



La régulation médicale pour les adultes sera désormais gérée depuis les bureaux de Medi24, à Berne. MEDI24



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

La régulation médicale pour adultes ne sera plus assurée par les médecins valaisans à partir du 21 juillet prochain. La quarantaine d'officiers de la santé, qui assurent sur base volontaire cette permanence téléphonique, ont reçu leur congé par courrier. Cette régulation, complémentaire au 144 puisqu'elle répond en dehors des heures d'ouverture des cabinets aux cas qui ne sont pas des urgences vitales, est sollicitée quelque 24 000 fois par an. Le Département cantonal de la santé et l'OCVS ont estimé qu'il était préférable de confier cette mission à un centre de consultations télémédicales



**Ne pas informer au préalable est une forme de mépris envers ceux qui ont fait fonctionner ce service depuis treize ans.”**

**DRE MARIE-JOSÈPHE REY**  
ANCIENNE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DU VALAIS

externe. Comme pour la permanence pédiatrique depuis l'automne 2019, c'est le centre Medi24, basé à Berne, qui a été mandaté pour prendre le relais.

### Une réponse aux problèmes existants

La volonté d'améliorer la régulation médicale est en réflexion depuis plusieurs an-

nées. «A l'heure actuelle, ce système fait face à de grands défis et il devient difficile de garantir son fonctionnement optimal», confirme Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé (SSP). Au chapitre des difficultés notamment, l'impossibilité de disposer d'un médecin bilingue en tout temps, pour un service qui doit couvrir l'ensemble du canton, et la complexité à remplir toutes les plages horaires, en particulier en période chargée, comme en fin d'année.

Une commission composée de médecins et de représentants du SSP s'est rendue dans les bureaux de Medi24 pour évaluer le fonctionnement et la qualité des services de l'enseignement bernoise. «Leur approche est en tout point professionnelle», commente le Dr Jean-Marc Bellagamba, membre de ladite commission et directeur de l'OCVS. «Leur équipe de répondants comprend des soignants et des médecins qui répondent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en français, allemand, suisse allemand, italien et anglais.» Le Dr Bellagamba en est persuadé: «Ce système est une véritable plus-value pour la population locale et touristique du canton.»

Du point de vue financier, le canton déboursait 750 000 francs par année pour couvrir les frais de fonctionnement de la régulation médicale. «La nouvelle solution n'engendra dans tous les cas pas de dépenses supplémentaires pour le canton», assure Esther Waeber-Kalbermatten. Pour les pa-

tients, le tarif ne changera pas, soit 50 centimes l'appel puis 2 francs la minute, avec un plafond situé à 30 fr. 50. La prise en charge de ces appels par l'assurance maladie dépend du contrat réalisé entre cette dernière et le privé.

### Une régulation qui existait depuis treize ans

Mise sur pied en 2007 par les médecins de premier recours valaisans, la régulation médicale permet de soulager les médecins de garde, notamment dans les vallées latérales. «En 2015, elle a permis de régler plus de 55% des 7785 appels annuels sans solliciter le médecin de garde», explique la doctoresse Marie-Josèphe Rey, ancienne présidente de la Commission des intérêts professionnels (CIP) de la Société médicale du Valais (SMVS). «C'est dire si la structure a répondu à un besoin et permis une substitution de qualité à la pénurie de médecins de premier recours en périphérie.» La cardiologue de Crans-Montana craint qu'une externalisation de la permanence téléphonique résulte en la dégradation du service, avec des intermédiaires qui ne sont plus forcément des médecins.



**Ce système est une véritable plus-value pour la population locale et touristique du canton.”**

**DR JEAN-MARC BELLAGAMBA**  
DIRECTEUR DE L'OCVS



## Un manque de communication pointé du doigt

Surtout, la doctoresse regrette le manque de communication et que les médecins qui collaboraient à la régulation médicale aient appris sa fermeture au travers de leur lettre de licenciement. Plusieurs médecins ont d'ailleurs interpellé l'OCVS et le Département de la santé. «Ces médecins se sont sentis traités comme des kleenex, ou cru avoir commis une faute», résume Marie-Josèphe Rey. «Ne pas informer au préalable est une forme de mépris envers ceux qui ont fait fonctionner ce service depuis treize ans et un manque de respect envers leur travail.»

Le Dr Bellagamba répond que les médecins ont été invités à participer à des séances de réflexion sur le thème. «Un seul médecin s'est avancé pour donner son opinion, les autres n'ont pas saisi l'occasion de se prononcer.» Nous avons tenté de joindre plusieurs médecins concernés, en vain.